

## Consultations concernant le Système de transfert de contingents

La présente information est fournie dans le cadre du processus de consultation visant à revoir le Système de transfert de contingents (STC).

Suite à la note de service du 9 octobre 2018, la session T-4-2018 de la Egg Farmers of Ontario (EFO) se poursuivra comme prévu avec un prix établi par le Conseil de la EFO à 295 \$ l'unité pour les pondeuses et 25 \$ l'unité pour les poulettes. Le Conseil s'est engagé à assurer la transparence et l'accessibilité au Système de transfert de contingents de la EFO.

De plus, le Conseil a apporté la modification de politique suivante : À compter du T-4-2018, toutes les ventes de fermes entières (vente de contingents avec terres) devront offrir 10 % du contingent à des fins d'achat dans le STC.

Dans le cadre de l'examen du STC déjà en cours, les titulaires d'un contingent d'œufs et de poulettes ont été encouragés à faire part de leurs idées et à présenter des propositions décrivant des modifications potentielles au STC à compter de 2019.

L'information qui suit décrit comment le STC fonctionne actuellement en Ontario et au Québec.

### Système de transfert de contingents de la EFO :

---

- 2014 à T-2-2018 a fonctionné avec le prix d'équilibre établi et confirmé par vérification de tierce partie.
- T-4-2018 fonctionne actuellement avec prix approuvés par le Conseil et établis tel que mentionné ci-haut.

### Modèle du système de transfert de contingents au Québec :

---

- 1 STC par année
- Prix fixe
- 2 réserves partagées à raison de 40/60 :
  - 40 % du contingent offert à des fins de vente et divisé entre les producteurs qui ont moins de 28 000 oiseaux et qui demandent d'acheter du contingent; et
  - 60 % du contingent offert à des fins de vente et divisé entre tous les producteurs qui demandent d'acheter du contingent

#### Exemple :

- 100 oiseaux offerts à des fins de vente
- 4 producteurs qui achètent ont moins de 28 000 oiseaux
- 6 producteurs qui achètent ont plus de 28 000 oiseaux

Réserve A : 40 % de 100 oiseaux = 40 oiseaux / 4 producteurs = 10 oiseaux chacun

Réserve B : 60 % de 100 oiseaux = 60 oiseaux / 10 producteurs = 6 oiseaux chacun

#### Résultats :

4 producteurs qui ont moins de 28 000 oiseaux reçoivent 16 oiseaux chacun

6 producteurs qui ont plus de 28 000 oiseaux reçoivent 6 oiseaux chacun

Le lecteur trouvera dans les lignes qui suivent les propositions présentées à la EFO à des fins de considération lors de l'examen du STC.

## **Proposition du producteur A :**

---

Défis associés au Système de transfert des contingents (STC) actuel :

- La demande dépasse l'offre de beaucoup.
- L'acquisition imprévue de contingents en raison d'un approvisionnement limité et des prix imprévisibles posent des défis à la croissance et(ou) au lancement d'exploitations.
- L'exigence de soumissionner pour la quantité maximale de contingents autorisée pour obtenir une fraction de la quantité cible de contingents gonfle artificiellement la demande davantage.
- Les risques financiers associés au besoin de soumissionner pour plus du volume de contingents ciblé.
- Charge administrative élevée pour le personnel de la EFO.

## **Recommandations concernant le Système de transfert de contingents (STC) :**

### **Recommandation n° 1**

Établir le prix d'une unité de contingent à 295,00 \$.

Justification :

La structure actuelle du STC a été conçue pour établir un prix juste tout en appliquant une pression à la baisse sur le prix d'équilibre. Nous avons vu une baisse de 0,1 % dans les prix au cours des 2 dernières années et, comme résultat, le prix est demeuré quasi intouché.

Avantages :

- Acquisition plus prévisible de contingents pour les acheteurs en supprimant la variable du prix d'équilibre.
- Plus de certitude quant au moment et au prix pour les vendeurs en connaissant le prix qu'ils recevront pour le contingent.
- Transition naturelle de la structure actuelle qui détermine le prix d'équilibre, à la structure recommandée (prix fixe) qui comporte un prix similaire.
- Élimine toute pensée d'une collusion potentielle suite à une baisse soudaine des prix où un ou deux soumissionnaires peuvent réussir à obtenir plus de contingents que les autres.

### **Recommandation n° 2 (en parallèle à la recommandation n° 1)**

Attribuer le contingent par ferme ET au prorata avec 50 % du volume disponible réparti également entre les soumissionnaires qualifiés et la tranche restante de 50 % au prorata.

Par exemple : le nombre de poules disponibles pour la session XYZ du STC est de 1 000 unités et 3 acheteurs sont qualifiés :

Producteur 1 : soumissionne pour 5 000 unités

Producteur 2 : soumissionne pour 1 000 unités

Producteur 3 : soumissionne pour 300 unités

Le total des unités demandées à des fins d'achat : 6 300

$50\% * 1000 = 500$  unités disponibles réparties également entre les 3 producteurs. Chaque producteur reçoit 166 unités.

$50\% * 1000 = 500$  unités disponibles réparties au prorata comme suit :

	Volume des soumissions	% du total	Multiplié par 500 par « % du total »	Autre tranche de 50 %	Total
Producteur 1	5 000	79 %	395	166	561
Producteur 2	1 000	16 %	80	166	246
Producteur 3	300	5 %	25	166	191
Total	6 300	100 %	500	498*	998*

\*Pas arrondi

#### Justification :

La structure actuelle du STC éprouve de la difficulté à motiver les soumissionnaires à aller et venir dans le cadre de l'échange et encourage tous les soumissionnaires à soumissionner pour le volume maximum autorisé pour les séances répétées de STC. La modification de la méthode de répartition pourrait réduire la demande de façon importante et faire en sorte que les soumissionnaires aillent et viennent plus rapidement dans le cadre de l'échange. Dans l'exemple ci-dessus, il est probable que le producteur 3 fasse une soumission pour une petite quantité la prochaine fois et qu'il ne soumissionne pas par la suite – sans gonfler la soumission ou assumer des risques financiers inutiles.

#### Avantages :

- Acquisition plus prévisible des volumes ciblés de contingents.
- Plus de soumissionnaires vont et viennent dans le cadre de l'échange comme résultat d'une répartition plus égale.
- Moins de risques financiers que dans le cadre de la structure actuelle.
- Aide à rapprocher la demande de la demande réelle de contingents puisque ce ne sont pas tous les soumissionnaires qui seront motivés à soumissionner pour le volume maximum autorisé.

Une certaine considération pourrait être accordée aux volumes maximum des soumissions. Par exemple, plafonner le nombre permis de soumissions à 3 000 unités.

## **Proposition du producteur B :**

---

Propose que le Système de transfert de contingents de la Egg Farmers of Ontario se poursuive moyennant une modification consistant en deux réserves de contingents :

- Que le nombre total d'unités de contingents à vendre dans chaque STC soit réparti également en deux réserves de contingents, soit la réserve A des nouveaux arrivants et la réserve B des titulaires de contingents.
- Réserve A des nouveaux arrivants – Ouverte aux nouveaux arrivants qui n'ont jamais été enregistrés comme titulaires de contingents et qui appartiennent actuellement moins de 5 000 unités de contingents.
- Réserve B des titulaires de contingents – Ouverte à TOUS les titulaires enregistrés de contingents dans chaque STC, peu importe le nombre d'unités de contingents qu'ils appartiennent.
- Suite à une période de 5 ans ou après avoir réussi à acheter jusqu'à 5 000 unités de contingents, les nouveaux arrivants passeraient à la réserve B des titulaires de contingents au moment de soumissionner pour des contingents dans les échanges futurs du STC.
- Le Conseil de la EFO peut considérer les demandes écrites individuelles pour autoriser les nouveaux arrivants à demeurer dans la réserve A des nouveaux arrivants au-delà de la période de 5 ans s'ils sont en mesure de démontrer de façon adéquate qu'ils sont incapables d'obtenir 5 000 unités de contingents.
- Le prix d'équilibre déterminé pour la réserve B des titulaires de contingents sera le prix d'équilibre qui s'appliquera également à la réserve A des nouveaux arrivants. Il devrait y avoir qu'un seul prix d'équilibre égal pour les réserves A et B.
- Si un nouvel arrivant qui appartient à la réserve A des nouveaux arrivants démontre qu'il ne soumissionne pas activement dans le STC, il sera retiré de la réserve A et passera à la réserve B des titulaires de contingents. Les soumissions actives peuvent être décrites comme une soumission dans le cadre d'au moins un STC au cours de l'année civile.

Il est proposé que la EFO impose un moratoire temporaire sur les nouveaux arrivants qui participent au programme du STC jusqu'à ce que les nouveaux arrivants actuellement enregistrés et qui n'ont pas réussi à acheter suffisamment de contingents pour devenir fonctionnels et viables puissent acheter jusqu'à 5 000 unités. Les nouveaux arrivants actuels au sein de notre industrie seront identifiés par le personnel de la EFO et qualifiés pour faire partie de la réserve A des nouveaux arrivants.

De plus, il est proposé que la EFO limite par la suite le nombre de nouveaux arrivants jusqu'à concurrence de 5 par année, l'admissibilité étant déterminée par la présentation d'un plan d'affaires viable et le choix final étant effectué par « système de loterie » (tirage). S'ils n'ont pas de chance dans le cadre du « tirage », les personnes qualifiées seraient inscrites au « tirage » des deux années suivantes avant d'être tenues de faire une nouvelle présentation.

- Les nouveaux arrivants seraient tenus de verser des « frais de présentation et un dépôt associés au plan d'affaires », le montant proposé étant de 10 000 \$ (même chose que pour la DFO).
- Les frais de 10 000 \$ seraient crédités contre le premier achat de contingents lors du STC assigné.
- Les frais de 10 000 \$ ne seront pas remboursés si le nouvel arrivant décide de se retirer de la réserve A des nouveaux arrivants, s'il est déterminé qu'il ne soumissionne pas activement dans le cadre du STC, ou s'il ne commence pas à produire et à commercialiser des œufs dans les cinq années suivant l'acquisition d'un contingent.

Le Conseil de la EFO peut considérer des critères additionnels en lien à la demande des nouveaux arrivants de faire partie de la réserve A des nouveaux arrivants semblablement aux points suivants tirés du programme de la DFO :

- Un nouvel arrivant doit être âgé d'au moins 18 ans au moment de la demande.
- Un nouvel arrivant ne peut présenter qu'une seule demande ou être nommé dans une seule demande.
- Un nouvel arrivant n'est pas admissible à la réserve A des nouveaux arrivants dans le cadre du STC s'il détient et/ou que son conjoint détient un contingent.
- Un nouvel arrivant n'est pas admissible à la réserve A des nouveaux arrivants dans le cadre du STC si lui et/ou son conjoint était inscrit comme titulaire enregistré d'un contingent au Canada au cours des 5 années précédentes.
- Un nouvel arrivant n'est pas admissible à la réserve A des nouveaux arrivants dans le cadre du STC s'il fait ses débuts sur une ferme (propriété enregistrée) où un membre de sa famille ou belle-famille détenait un contingent au cours des 5 années précédentes.

Enfin, il est proposé que tout nouvel arrivant enregistré qui a acheté une PART de contingents, mais pas suffisamment pour devenir fonctionnel et viable, soit autorisé à louer ses unités de contingents (avec l'approbation de la EFO) à un autre producteur d'œufs enregistré pendant jusqu'à 5 ans (la période maximale permise pour soumissionner dans le STC et acheter jusqu'à 5 000 unités de contingents dans la réserve A des nouveaux arrivants).

Dans les lignes qui suivent, le lecteur trouvera un résumé du STC pour les années 2016 à 2018 ainsi que les quantités résultant de l'hypothèse à l'effet que le système de réserves de contingents était en vigueur depuis 2016 avec un nombre maximum de 15 nouveaux arrivants à tout moment donné dans la réserve A des nouveaux arrivants.

#### **STC Session 2-2018 : 25 mai 2018**

Nombre d'acheteurs : 111  
Suppose 15 nouveaux arrivants qui soumissionnent  
Laisse 96 titulaires actuels de contingents qui soumissionnent  
Nombre d'unités de contingents à vendre : 19 799  
Prix d'équilibre : 295,00 \$  
Suppose 50 % à la réserve A du STC : 9 899 659 unités  
Suppose 50 % à la réserve B du STC : 9 900 103 unités

#### **STC Session 1-2018 : 5 mars 2018**

Nombre d'acheteurs : 112  
Suppose 15 nouveaux arrivants qui soumissionnent  
97 titulaires actuels de contingents qui soumissionnent  
Nombre d'unités de contingents à vendre : 15 131  
Prix d'équilibre 295,00 \$  
Suppose 50 % à la réserve A du STC : 7 565 504 unités  
Suppose 50 % à la réserve B du STC : 7 566 78 unités chacun

#### **STC Session 4-2017 : 4 décembre 2017**

Nombre d'acheteurs : 88  
Suppose 15 nouveaux arrivants qui soumissionnent  
73 titulaires actuels de contingents qui soumissionnent  
Nombre d'unités de contingents à vendre : 11 130  
Prix d'équilibre : 295,25 \$  
Suppose 50 % à la réserve A du STC : 5 565 371 unités  
Suppose 50 % à la réserve B du STC : 5 565 76 unités chacun

#### **STC Session 3-2017 : 30 août 2017**

Nombre d'acheteurs : 66  
Suppose 15 nouveaux arrivants qui soumissionnent  
51 titulaires actuels de contingents qui soumissionnent  
Nombre d'unités de contingents à vendre : 24 814  
Prix d'équilibre : 295,25 \$  
Suppose 50 % à la réserve A du STC : 12 407 827 unités  
Suppose 50 % à la réserve B du STC : 12 407 243 unités chacun

#### **STC Session 2-2017 : 24 mai 2017**

Nombre d'acheteurs : 60  
Suppose 15 nouveaux arrivants qui soumissionnent  
45 titulaires actuels de contingents qui soumissionnent  
Nombre d'unités de contingents à vendre : 33 015  
Prix d'équilibre : 295,25 \$  
Suppose 50 % à la réserve A du STC : 16 507 1 100 unités  
Suppose 50 % à la réserve B du STC : 16 508 366 unités chacun

#### **STC Session 1-2017 : 3 mars 2017**

Nombre d'acheteurs : 58  
Suppose 15 nouveaux arrivants qui soumissionnent  
43 titulaires actuels de contingents qui soumissionnent  
Nombre d'unités de contingents à vendre : 55 208  
Prix d'équilibre : 295,25 \$  
Suppose 50 % à la réserve A du STC : 27 604 1 840 unités  
Suppose 50 % à la réserve B du STC : 27 604 641 unités chacun

#### STC Session 4-2016 : 29 nov. 2016

Nombre d'acheteurs : 42  
Suppose 15 nouveaux arrivants qui soumissionnent  
27 titulaires actuels de contingents qui soumissionnent  
Nombre d'unités de contingents à vendre : 15 957  
Prix d'équilibre : 295,25 \$  
Suppose 50 % à la réserve A du STC : 7 978 531 unités  
Suppose 50 % à la réserve B du STC : 7 979 295 unités chacun

#### STC Session 3-2016 : 30 août 2016

Nombre d'acheteurs : 41  
Suppose 15 nouveaux arrivants qui soumissionnent  
26 titulaires actuels de contingents qui soumissionnent  
Nombre d'unités de contingents à vendre : 33 696  
Prix d'équilibre : 295,25 \$  
Suppose 50 % à la réserve A du STC : 16 848 1 123 unités  
Suppose 50 % à la réserve B du STC : 16 848 648 unités chacun

#### STC Session 2-2016 : 27 mai 2016

Nombre d'acheteurs : 31  
Suppose 15 nouveaux arrivants qui soumissionnent  
16 titulaires actuels de contingents qui soumissionnent  
Nombre d'unités de contingents à vendre : 15 830  
Prix d'équilibre : 295,25 \$  
Suppose 50 % à la réserve A du STC : 7 915 527 unités  
Suppose 50 % à la réserve B du STC : 7 915 494 unités chacun

#### STC Session 1-2016 : 27 mai 2016

Nombre d'acheteurs : 25  
Suppose 15 nouveaux arrivants qui soumissionnent  
10 titulaires actuels de contingents qui soumissionnent  
Nombre d'unités de contingents à vendre : 20 255  
Prix d'équilibre : 295,23 \$  
Suppose 50 % à la réserve A du STC : 10 127 675 unités  
Suppose 50 % à la réserve B du STC : 10 128 1 012 unités chacun

#### Résumé

\*Contingent de 2018 par réserve : 17 464 unités (34 930 unités totales à des fins de vente)

\*2018 dans deux échanges : 1 163 unités / nouvel arrivant (6,7 %)

\*2018 dans deux échanges : 181 unités / titulaire de contingent (1,0 %)

Contingent de 2017 par réserve : 62 083 unités (124 166 unités totales à des fins de vente)

2017 dans quatre échanges : 4 138 unités / nouvel arrivant (3,3 %)

2017 dans quatre échanges : 1 326 unités / titulaire de contingent (2,1 %)

Contingent de 2016 par réserve : 42 869 unités (85 738 unités totales à des fins de vente)

2016 dans quatre échanges : 2 856 unités / nouvel arrivant (3,6 %)

2016 dans quatre échanges : 2 449 unités / titulaire de contingent (3,1 %)

- Si le système des « réserves A et B de contingents » avait été en place depuis 2016, le temps approximatif avant qu'un nouvel arrivant achète des unités et quitte la réserve A des nouveaux arrivants aurait été en :
  - 2016 – aurait été 1,5 année ou 6 STC (jusqu'à 5 796 unités pour 2016 + STC 1+2 2017)
  - 2017 – aurait été 1,5 année ou 6 STC (jusqu'à 5 301 unités pour 2017 + 2018 cumulatif annuel)
- Selon les tendances relatives au nombre d'unités de contingents demandées à des fins de vente et le nombre d'acheteurs par échange, le temps moyen prévu avant qu'un nouvel arrivant achète 5 000 unités et qu'il quitte la réserve A des nouveaux arrivants aurait été en :
  - 2018 – aurait été de 3 ans / 9 STC
  - C'est pourquoi nous proposons que les nouveaux arrivants avec moins de 5 000 unités de contingents soient admissibles à la réserve A des nouveaux arrivants

